



# Le Prix Nexans pour une Biennoise

**DISTINCTION** Valérie Wyssbrod est récompensée aujourd'hui par l'Université de Neuchâtel pour l'ensemble de son travail en droit de l'environnement.

«Cette distinction représente un énorme honneur, car elle récompense mon travail des 10 dernières années, mais reconnaît aussi l'importance du droit international de l'environnement», sourit Valérie Wyssbrod. La Biennoise reçoit le Prix Nexans aujourd'hui, soit la plus haute distinction accordée à des personnes issues de l'alma mater neuchâteloise, dotée de 10 000 francs. La chercheuse note que son domaine a commencé à gagner en importance dans les années 70 et qu'il se développe particulièrement ces derniers temps, à cause de la crise climatique et de la perte de la biodiversité. «Je constate qu'il y a une réelle demande de la part de mes étudiants», assure-t-elle.

Docteure en droit et chargée d'enseignement à l'Université de Neuchâtel, ainsi que chercheuse invitée à l'Université de Lausanne, Valérie Wyssbrod souhaitait initialement devenir journaliste. Faute de stage, elle poursuit des études en droit, où elle se passionne pour les brevets biotechnologiques. «Cela pose la question des conséquences des modifications de notre environnement», appuie-t-elle.

Ses réflexions la poussent à réaliser une thèse sur l'exploitation des ressources génétiques marines hors juridiction nationale. «Les règles demeurent très floues concernant la conservation et l'exploitation de la biodiversité en haute mer et d'importantes discussions sont actuellement menées à l'ONU», explique la Biennoise. Celle-ci s'est d'ailleurs entretenue avec l'Office fédéral de l'environnement sur ce sujet.

Après avoir fréquenté des universités internationales, comme UBC (Vancouver), QMUL (Londres) ou Stockholm,

Valérie Wyssbrod est revenue en Suisse l'année passée. Elle y poursuit ses recherches sur les aires protégées et le développement durable. «Je souhaitais élargir mon champ d'étude aux espaces terrestres. Car exploiter les ressources, c'est une chose, mais pour en disposer il convient de les préserver», commente-t-elle. Son but consiste donc à optimiser la disposition des espaces de protection, et à instaurer un cadre juridique plus clair «dans le puzzle des zones protégées», autorisant différents degrés d'interactions avec les humains. **MAP**



Valérie Wyssbrod travaille sur les aires protégées. YANN STAFFELBACH